

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

437^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 6 août 2012, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

1.1 : Présentation de Fanny Gendre

Monsieur le maire Yvon Lafond présente madame Fanny Gendre, coordonnatrice des activités de l'aréna qui entrera en poste le 7 août 2012.

2. Adoption de l'ordre du jour

2012-08-245 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2012-08-246 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 est adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012

Aucune intervention.

5. Administration générale

5.1 : Dépôts de statistiques

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

5.2 : Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de juillet.

5.3 : Adoption des comptes

2012-08-247 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 233 040,97 \$.

Liste des comptes payés	45 710,00 \$;
Liste des comptes à payer	122 654,37 \$;
Liste des salaires	64 676,60 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

5.4 : Encaissements

L'argent reçu au cours du mois de juin est de 117 114,55 \$ et pour le mois de juillet 448 448,62 \$.

5.5 : États comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2012

Les états comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2012 seront transmis par courriel durant le mois de juillet à tous les membres du conseil municipal.

5.6 : Séance extraordinaire du 13 août 2012

Le maire informe qu'il y aura une séance extraordinaire le 13 août prochain dans le but d'accepter l'offre de l'institution financière pour un prêt de 1 648 600 \$ suite aux travaux de mise aux normes de l'eau potable.

5.7 : Modification du calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la résolution numéro 2011-12-324, le conseil municipal a adopté le calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil municipal conformément à l'article 148 du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y aura des élections provinciales le 4 septembre prochain;

2012-08-248 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de modifier le calendrier en reportant la séance ordinaire du conseil municipal au 5 septembre prochain.

Adoptée.

5.8 : Pacte rural (modification de la demande du 13 avril 2012)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2012-03-063, la municipalité avait fait parvenir une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 20 236,66 \$ comparativement à 12 500 \$;

2012-08-249 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de transmettre une nouvelle demande à la MRC des Chenaux avec des coûts de 20 236,66 \$;

QUE la municipalité s'engage à verser la différence entre le montant versé dans le cadre du programme pacte rural qui est de 13 942 \$ et la mise de fonds de la municipalité sera de 6 294,66 \$.

Adoptée.

6. Élection partielle

Le processus électoral débutera dans la semaine du 12 août 2012 avec l'affichage de l'avis d'élection le 17 août 2012 qui marque le début de la période de mise en candidature. Cette période se terminera le 31 août 2012, à 16 h 30.

7. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : veine d'eau Bas de Sainte-Anne, fer à l'arrière de l'Hôtel de ville, dérogation mineure, tennis.

8. Aréna

8.1 : Engagement de la coordonnatrice des activités de l'aréna

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié une offre d'emploi comme coordonnatrice des activités de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe SFP a été mandaté pour faire une sélection des candidats et candidates;

CONSIDÉRANT QUE trois candidats ont été sélectionnés et qu'il y a eu des entrevues faites par le maire Yvon Lafond, la conseillère Germaine Leboeuf et le directeur général René Roy en collaboration avec le Groupe SFP;

CONSIDÉRANT la recommandation des représentants de la municipalité;

2012-08-250 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'engager madame Fanny Gendre à titre de coordonnatrice des activités de l'aréna suivant les conditions acceptées par le Syndicat canadien de la fonction publique.

Adoptée.

8.2 : Protocole d'entente relatif aux frais d'inscriptions de l'aréna

Suite à l'adoption de la résolution numéro 2012-05-148, la municipalité de Saint-Maurice a signé le protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des utilisateurs de l'aréna.

9. Urbanisme et zonage

9.1 : Adoption du règlement numéro 2012-327 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage en vue d'autoriser les industries du bois dans la zone 135-I;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2012-08-251 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité le conseil municipal adopte le règlement numéro 2012-327 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Article 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2012-327.

Article 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les industries du bois dans la zone 135-I.

Article 3 – Usages autorisés dans la zone 135-I

La grille de spécifications de la zone 135-I est modifiée afin d'y autoriser l'usage «Industrie du bois (06)».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 135-I est annexée au présent règlement.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

9.2 : Nomination d'un membre comité consultatif d'urbanisme

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire de septembre prochain.

9.3 : Dérogation mineure numéro 12-04

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 12-04 pour permettre l'agrandissement d'une résidence ne pouvant respecter la norme d'implantation des bâtiments principaux à l'article 7.1 du règlement de zonage numéro 2008-262;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 1^{er} août 2012, pour permettre l'agrandissement de la résidence au 115, 8^e avenue;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE,

2012-08-252 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 12-04.

Adoptée.

9.4 : Dérogation mineure numéro 12-03

CONSIDÉRANT une demande de dérogation pour permettre une résidence ne pouvant respecter la norme d'implantation des bâtiments principaux;

CONSIDÉRANT que des vérifications ont été faites par les membres du conseil;

2012-08-253 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure 12-03.

Adoptée.

10. Loisirs

10.1 : Conférence annuelle du loisir municipal

2012-08-254 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour que la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire participe à la 13^e conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu du 3 au 5 octobre prochain; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

11. Remplacement de conduite d'aqueduc – Rapide Sud – avis de changement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2012-06-210, la municipalité avait accordé un contrat de 192 209,46 \$, taxes incluses à Forage 3D inc. par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour effectuer le remplacement de conduite d'aqueduc des rangs Rapide Nord et Rapide Sud;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'effectuer les travaux compte tenu de la nature particulière du roc et de ses irrégularités;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur propose d'effectuer au même prix l'installation d'un tuyau sur environ 2.35 kilomètres à partir de la Montée d'Enseigne en direction du rang Rapide Sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé un avis juridique par l'entremise de Me André Lemay, avocat du bureau Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l.;

CONSIDÉRANT QUE Me Lemay recommande à la municipalité d'accepter et de ratifier une modification qui serait faite par les ingénieurs de Pluritec, par avis de changement afin de donner suite à la solution proposée;

2012-08-255 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter l'avis de changement recommandé par Me André Lemay conditionnellement à ce que la municipalité soit dans l'obligation de payer des montants supplémentaires à l'entrepreneur Forage 3D inc. ainsi qu'à la firme d'ingénieurs Pluritec.

Adoptée.

12. Achat d'un treuil

2012-08-256 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat d'un treuil pour effectuer les relevés de boues dans les étangs des eaux usées, au coût de 263,29 \$, taxes incluses.

Adoptée.

13. Demande diverse

13.1 : Résidents de la 1^{ère} avenue

Une pétition a été déposée à la table du conseil pour que des moyens soient pris pour ralentir la circulation sur la 1^{ère} avenue. Le maire informe qu'il rencontrera le lieutenant de la Sûreté du Québec poste des Chenaux.

13.2 : Filles du Roy

13.2.1 : Lettre d'appui

CONSIDÉRANT QU'en France et au Québec, à l'été 2013, nous commémorerons le 350^e anniversaire de l'arrivée du premier contingent de Filles du Roy en Nouvelle-France (1663);

CONSIDÉRANT QUE ces véritables Mères de la Nation québécoise ont largement contribué à dynamiser la démographie d'une colonie en réelle pénurie de femmes;

CONSIDÉRANT QU'entre 1663 et 1673, nos 3 localités ont accueilli plus de 10 % des 750 filles à marier envoyées au Canada;

CONSIDÉRANT QUE votre Comité est partie prenante de ce vaste projet d'activités amorcées d'abord en France, puis dans toute la vallée du Saint-Laurent, et enfin dans notre région;

CONSIDÉRANT par conséquent que votre projet fait partie d'un vaste mouvement international, provincial, régional et local de commémoration;

CONSIDÉRANT QUE votre projet à doubles volets aura certainement des retombées culturelles et touristiques, et donnera beaucoup de visibilité à nos trois localités;

CONSIDÉRANT QUE l'approche retenue concernant l'histoire du quotidien de chez nous en Nouvelle-France, par le biais d'histoires de femmes, est une idée originale en soi;

CONSIDÉRANT QU'un volume illustré comportant au moins 500 pages sera rédigé par un ensemble de collaborateurs passionnés;

CONSIDÉRANT que la documentation de base des textes proviendra de la consultation d'archives (actes notariés);

CONSIDÉRANT QUE des expositions formées de tableaux (cartes et croquis, signatures et marques, actes notariés originaux de ces filles, structure des maisons de l'époque et leurs intérieurs, etc.; et qu'elles sembleront avoir une belle valeur pédagogique;

CONSIDÉRANT QUE l'information vulgarisée du quotidien de ces filles à marier sera diffusée sur des sites WEB accessibles à tous et à toutes : population en général, étudiants, élus, etc.;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des rédacteurs et concepteurs donneront plusieurs conférences sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE,

- 2012-08-257** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie le Comité des Filles du Roy dans son projet à doubles volets concernant la présence et le quotidien des Filles du Roy dans les localités de Champlain, Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

13.2.2 : Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière du Comité des Filles du Roy de Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade de mille dollars pour commémorer le 350^e anniversaire de l'arrivée du premier contingent de Filles du Roy en Nouvelle-France (1663);

- 2012-08-258** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de verser un montant de 1 000 \$ en 2013 qui sera prévu dans les prévisions budgétaires de 2013.

Adoptée.

14. Autres sujets

14.1 : Tournage d'un film

Le maire informe qu'il y aura un tournage d'un film près de l'ancienne gare au mois de septembre prochain.

14.2 : Bibliothèque

- 2012-08-259** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour un montant de 199 \$ pour un spectacle intitulé Animation contes et musique qui aura lieu au Foyer La Pérade; un montant de 431,16 \$ pour une activité qui aura lieu à l'école Madeleine-de-Verchères; un montant de 255 \$ pour une activité entre la bibliothèque Armand-Goulet et les Petits fouin'arts et un montant de 1 235,90 \$ pour l'achat d'un nouvel ordinateur.

Adoptée.

15. Rapport de comité

La conseillère Germaine Leboeuf informe qu'elle a participé à une rencontre sur le programme de revitalisation; qu'il y a un nouveau directeur à l'OMH soit M. Yvan Caron et deux logements de vacant.

Le maire Yvon Lafond rappelle qu'en 2013, il sera souligné le 50^e anniversaire de la bibliothèque Armand-Goulet; il invite les gens à participer à la fin de semaine des Grandes Retrouvailles et à l'épluchette de blé d'inde au profit du hockey senior qui aura lieu le 1^{er} septembre prochain.

16. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : droit de construire terrain Île-du-Large, location salle centre communautaire.

17. Clôture de la séance

2012-08-260 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 47.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire